

RAPPORT DU JURY
de l'examen professionnel
pour le recrutement d'ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat
Session 2014

Le bilan de la session organisée en 2014 amène le jury à faire les remarques suivantes. Le niveau global s'est avéré supérieur aux années précédentes, sans doute à la fois en raison du nombre de candidats par rapport au nombre de places disponibles et probablement aussi en raison de la prise en compte des recommandations formulées par les jurys des précédentes sessions. Concernant le rapport écrit et sa présentation orale, le jury confirme que les candidats doivent impérativement connaître les orientations stratégiques de l'établissement et la manière dont elles sont déclinées dans les différents services de l'IGN. Le jury remarque que les candidats ont du mal à trouver un équilibre entre le texte et les illustrations qui sont parfois trop peu nombreuses, insuffisamment expressives, voire insuffisantes en nombre.

Le jury confirme par ailleurs l'importance d'appliquer en tant que de besoin la charte des projets en vigueur à l'IGN ou de tout autre document équivalent pour les candidats externes. Si les recommandations des précédentes années ont été partiellement suivies, il n'en reste pas moins que le commanditaire et les objectifs visés n'ont souvent pas été suffisamment exposés, ce qui nuit à l'appréciation finale. D'une manière générale, le jury regrette que les rapports présentés ne permettent souvent pas l'identification aisée du travail personnel réalisé par le candidat. En dehors du travail personnel qui doit être prépondérant dans le rendu final, seuls des éléments synthétiques du contexte doivent figurer dans le corps principal du rapport. Le reste a vocation à être déporté vers les annexes.

L'analyse des résultats à l'épreuve de français montre que les consignes données dans les rapports des jurys précédents ont en partie été prises en compte. Néanmoins, les candidats ont du mal à traiter les problématiques dans leur ensemble et n'approfondissent pas suffisamment leur réflexion. L'expression est notablement variable d'une copie à l'autre. Il est regretté que les techniques de la dissertation ne soient pas tout à fait prises en compte. Les notes sont assez proches les unes des autres.

Le jury rappelle que pour l'épreuve de langue vivante, la version demandée est aussi considérée comme un exercice de français. Il ne s'agit pas d'une traduction mot-à-mot. Il est attendu des candidats qu'ils restituent le sens initial de l'article en utilisant correctement la langue française. Il s'agit de proposer une formulation qui soit naturelle dans la langue d'arrivée. Le jury conseille vivement de lire plusieurs fois l'article à traduire avant de se lancer dans sa traduction. Le jury sanctionne les erreurs relatives au vocabulaire, au style, aux faux-sens et contre-sens, aux omissions, à la grammaire et à l'orthographe. La présentation est également prise en compte. La longueur du texte proposé semble conduire certains candidats à ne pas traiter l'intégralité du sujet ce qui pénalise la note finale. Par contre, plusieurs copies ont montré de jolies « trouvailles » en termes de traduction ce qui a été pris en compte lors de la notation. Il est notable cette année que cette recommandation a été suivie par certains candidats car cette épreuve, bien que facultative, s'avère déterminante pour départager les candidats.

Enfin, et pour les sessions à venir, le jury se propose d'étudier avec la direction de l'IGN et la direction des ressources humaines la mise en œuvre d'une procédure de validation élargie par rapport à la pratique actuelle pour favoriser les sujets en accord avec les priorités de l'établissement où travaille le candidat.